

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Marc Bard	Numéro de permis 2020090	Date d'inspection Le 19 mars 2024	
Nom de l'établissement Petits Coeurs Marika		Numéro de téléphone (506) 473-7385	
Adresse 689 boulevard Éverard H. Daigle Grand-Sault/Grand Falls NB E3Z 3C5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de l'alimentation, des toilettes, des dossiers administratifs tenus sur les lieux, de la santé, de la sécurité et de la désignation (en cours pour les heures de développement professionnel) Observation de la collation.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 19 mars 2024

Date

original signé par
Mélissa Bard

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 mars 2024

Date